

54 - Saison culturelle estivale - Ville de Besançon - Deuxième attribution de subventions

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Depuis 2009, la Ville de Besançon propose une saison culturelle estivale, en direction d'un large public, Bisontins et touristes de passage, s'appuyant en priorité sur la thématique du patrimoine et sur la diffusion musicale.

Cette 6^{ème} édition, du 27 juin au 24 août 2014, s'inscrit dans la continuité des années précédentes, à travers un ensemble de propositions qui rythment les fins de semaines et investissent différents lieux de patrimoine de la ville (Cour du Palais Granvelle, Citadelle...).

Cette saison culturelle estivale s'articule notamment avec les propositions et le travail de la Citadelle, du Musée du Temps, de l'Office de Tourisme, du cinéma de la Scène nationale de Besançon, du Citron Vert ou du CLA, autant de partenaires qui participent à la mise en cohérence des différents rendez-vous culturels de l'été pour favoriser la circulation des publics et la diversité de l'offre culturelle.

- Les propositions de spectacles de la Ville ou de ses partenaires pour ce projet de saison sont ainsi déclinés les week-ends : Festival Jours de Danse (27 et 28 juin), Festival Orgue en Ville (week-ends des 4, 5, 6 et 11, 12, 13 juillet à Besançon), Flâneries insolites (parmi lesquelles la création d'un spectacle théâtral déambulatoire par le Théâtre de la Grande Roue, construit autour d'extraits de textes de Victor Hugo consacrés à ses engagements) et soirées concerts à Granvelle (vendredis et samedis) entre le vendredi 18 juillet et le samedi 16 août (cf. programme présenté lors de la première attribution de subvention au Conseil Municipal du 22 mai).

- La Citadelle propose différents rendez-vous dans son programme culturel tout au long de l'été et de la semaine, parmi lesquels des expositions, des visites animées par un comédien (mercredis et dimanches), des balades nocturnes (du mercredi au samedi, du 9 au 26 juillet et du 6 au 23 août), des spectacles nocturnes (du lundi 28 au jeudi 31 juillet), une intervention théâtrale (entre le 26 juillet et le 16 août), un espace d'animations et d'ateliers pour les enfants...

- Différentes expositions sont présentées au Musée du Temps (*La Bibliothèque des Granvelle, Reliures et manuscrits*), sur l'esplanade Granvelle (*Contrefaçon, sans façon*, du 28 juin au 18 juillet) ou au FRAC (*laisser les sons aller où ils vont*).

- Besançon Tourisme et Congrès propose un programme de visites découvertes variées au fil de la semaine.

- L'offre culturelle estivale réunit également différentes propositions de structures et associations partenaires :

- l'été du cinéma français (Scène nationale de Besançon) entre le 1^{er} juillet et le 19 août tous les mardis et quelques mercredis au Kursaal.
- le cinéma de plein air dans les quartiers de Besançon en juillet et août (Ville de Besançon, Ecran Mobile et Passeurs d'Images).
- les rendez-vous du CLA, entre le 10 juillet et le 27 août, les mercredis, ainsi que certains lundis et jeudis, avec des propositions de petites formes musicales, théâtrales et deux soirées internationales.
- le programme Soirs d'été, organisé par le Théâtre de la Clairière au Centre Diocésain, autour du théâtre et de la musique, entre le 18 juillet et le 2 août, du lundi au samedi.
- la Pétanque sonore de l'association Le Citron Vert en journée sur la Promenade Chamars, le samedi 26 juillet.

- le festival du Piou-Piou proposé par l'association No Fate entre le 20 et le 23 août, les mercredi et jeudi à Besançon (au cinéma Victor Hugo et dans les cafés concerts) avant de se poursuivre à Pelousey.

- Le dimanche 24 août, un spectacle de clôture à la Citadelle, projet musical et visuel de l'association Contre Z'ut actuellement en création, autour de l'œuvre de Carl Orff *Carmina Burana* (porté en partenariat par la Ville et la Citadelle), annoncera la fin de ce programme, avant de laisser la place aux manifestations d'inauguration du tramway le week-end du 30 août. Le concert de l'Orchestre des jeunes - Orchestre *Victor Hugo* Franche-Comté sera d'ailleurs présenté à cette même date.

En termes de communication, la Ville prévoit à nouveau l'édition de documents programmes à destination du public :

- une brochure à vocation culturelle et touristique qui présente l'ensemble de l'offre culturelle estivale à Besançon, qu'elle soit directement proposée par la Ville ou par des structures et associations. Ce document, prévu pour la première quinzaine de juin, est diffusé régionalement par le biais du réseau de Besançon Tourisme et Congrès, ainsi qu'à Besançon, dans les antennes de l'Office de Tourisme et les lieux publics et commerces, tant pour le public touristique que bisontin.

- un guide encarté dans le BVV et tiré à part, présentant l'ensemble du programme des animations estivales à Besançon (sport, loisirs, culture...), destiné prioritairement à un public bisontin, disponible à la fin du mois de juin.

La programmation culturelle portée par la Ville ou ses partenaires fait l'objet de subventions pour des aides à la création et à la diffusion de projets d'associations et d'achats de prestations.

Pour cette deuxième répartition, il est proposé d'allouer :

- une subvention de 5 000 € à l'association Le Théâtre de la Grande Roue, pour soutenir la création d'un spectacle théâtral déambulatoire construit autour d'extraits de textes de Victor Hugo consacrés à ses engagements, qui sera présenté les 18 et 19 juillet et 8 et 9 août dans le cadre des Flâneries insolites, au départ de la Maison Victor Hugo ;

- une subvention de 3 000 € à l'association Contre Z'ut pour soutenir la création du projet musical et visuel *Carmina Burana* qui sera présenté le dimanche 24 août à la Citadelle en clôture de la saison culturelle estivale 2014 ;

- une subvention de 1 500 € à l'association Le Citron Vert pour l'organisation de la 8^{ème} édition de sa *Pétanque Sonore* le samedi 26 juillet sur la Promenade Chamars.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 9 500 €, sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 10032.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution de ces subventions,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les contrats, conventions ou avenants à intervenir.

«**M. LE MAIRE** : Pas de questions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.